

# *Le taux d'utilisation des prestations de maladie*

**Rapport final**

*Évaluation de l'assurance-emploi  
Évaluations stratégiques  
Évaluation et développement des données  
Politique stratégique  
Développement des ressources humaines Canada*

*avril 2003*

**SP-ML-019-04-03F  
(also available in English)**

Papier

ISBN : 0-662-75363-1

N° de cat. : RH63-2/019-04-03F

PDF

ISBN : 0-662-75364-X

N° de cat. : RH63-2/019-04-03F-PDF

HTML

ISBN : 0-662-75365-8

N° de cat. : RH63-2/019-04-03F-HTML

# *Table des matières*

<b>Sommaire.....</b>	<b>i</b>
<b>1. Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Élaboration de l'ensemble des données.....</b>	<b>3</b>
2.1 Données administratives .....	3
2.2 Enquête sur la population active.....	4
<b>3. Taux d'utilisation des prestations de maladie au cours de la période allant de 1987-1988 à 2001-2002 .....</b>	<b>5</b>
<b>4. Analyse statistique des facteurs influant sur le taux d'utilisation des prestations de maladie .....</b>	<b>9</b>
4.1 Demandes de prestations de maladie absolues .....	9
4.2 Demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité.....	12
4.3 Demandes de prestations de maladie résiduelles .....	14
<b>5. Conclusion .....</b>	<b>17</b>
<b>Annexe : incidence du vieillissement sur les prestations de maladie.....</b>	<b>19</b>



## *Liste de tableaux*

Tableau 1	Demandes de prestations de maladie absolues, demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité, et demandes de prestations de maladie résiduelles, de 1987-1988 à 2001-2002.....	6
Tableau 2	Demandes de prestations de maladie absolues, demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité, et demandes de prestations de maladie résiduelles (en tant que pourcentage de l'ensemble des demandes de prestations d'AE) par rapport au taux de chômage, de 1987-1988 à 2001-2002 .....	7
Tableau 3	Mesure des demandes de prestations de maladie absolues, en tant que pourcentage de l'ensemble des demandes de prestations d'AE.....	11
Tableau 4	Mesure des demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité, en tant que pourcentage de toutes les demandes de prestations d'AE présentées par les femmes.....	13
Tableau 5	Mesure des demandes de prestations de maladie résiduelles, en tant que pourcentage de l'ensemble des demandes de prestations d'AE.....	15

## *Liste de figure*

Figure 1	Toutes les demandes de prestations de maladie par rapport à la variable âge 55+ (personnes actives) en tant que pourcentage de la variable âge 15+ (1987-1988 – 2001-2002) .....	19
----------	--	----



# *Sommaire*

Les tendances actuelles du recours à l'assurance-emploi (AE) ont fait l'objet de recherches approfondies. Une des questions qui en est ressortie est l'accroissement du nombre de demandes de prestations de maladie versées en vertu du régime d'assurance-emploi (AE). Plusieurs raisons possibles ont été avancées pour expliquer le nombre accru de demandes de prestations de maladie de l'AE, notamment les changements dans la composition de la population des demandeurs (p. ex., le vieillissement de la population); l'évolution des rapports entre employeurs et employés, qui a donné lieu à une augmentation du taux d'utilisation des prestations de maladie de l'AE; ainsi que les fluctuations du taux de maladie au sein de la population active.

Le présent rapport de contrôle constitue un premier pas devant mener à une meilleure compréhension de cet enjeu, en examinant l'accroissement récent des demandes de prestations de maladie en vertu du régime d'AE et les facteurs qui influent sur le taux d'utilisation des prestations.

## **Données et méthode**

Dans le présent rapport, les demandes de prestations de maladie de l'AE sont réparties dans trois catégories de base : les demandes de prestations de maladie absolues, les demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité et les demandes de prestations résiduelles.

Les données administratives de l'AE, qui sont tirées du fichier du profil vectoriel (PV), ont servi à établir le nombre annuel de demandes de prestations de maladie présentées dans chaque province pour chacune des trois catégories de demande de prestations et pour l'ensemble des demandes. Les moyennes annuelles ont été calculées pour les exercices financiers allant de 1987-1988 à 2001-2002 (p. ex., le pourcentage de tous les demandeurs de prestations d'AE qui ont touché des prestations de maladie d'au moins un dollar).

Afin d'examiner les facteurs qui influent sur le taux d'utilisation des prestations de maladie au moyen d'une analyse statistique (la méthode des moindres carrés généralisés), les données établies à partir du dossier du PV ont été combinées à celles sur les facteurs économiques agrégés qui sont tirées de l'Enquête sur la population active.

## **Principales constatations**

Par demande de prestations de maladie absolues, on entend les demandes de prestations d'AE pour lesquelles toutes les semaines se rapportent à un congé de maladie. L'accroissement récent des demandes de prestations de maladie de l'AE touche avant tout cette catégorie de demande; en effet, les demandes de prestations de maladie absolues représentaient 48,8 p. 100 de toutes les demandes de prestations de maladie en 1987-1988, et 60,6 p. 100 en 2001-2002. Selon l'analyse statistique présentée plus

loin, plusieurs facteurs clés peuvent expliquer les fluctuations dans le nombre de demandes de prestations de maladie absolues par rapport à l'ensemble des demandes de prestations d'AE :

- Taux de chômage – la baisse progressive du taux de chômage a entraîné la hausse de la proportion des demandes de prestations de maladie absolues. Ce phénomène s'explique par le fait qu'un taux de chômage plus faible se traduit généralement par une diminution du nombre de demandes de prestations ordinaires d'AE (ce qui a pour effet d'accroître la proportion des autres genres de demande).
- Taux de maladie au sein de la population active – un taux de maladie plus élevé au sein de la population active (notamment attribuable au vieillissement de la population active) est associé à une plus forte proportion des demandes de prestations de maladie absolues.
- Stabilité de l'emploi – l'accroissement du nombre moyen d'années de service dans un emploi donné a tendance à réduire le pourcentage de demandes de prestations de maladie absolues, parce que les régimes d'emploi plus stables prévoient habituellement des prestations de maladie à la charge de l'employeur, qui sont plus généreuses que les prestations de maladie de l'AE. Inversement, la diminution des régimes d'emploi stables (p. ex., l'accroissement des relations occasionnelles entre employeurs et employés) peut se traduire par un taux d'utilisation accru des prestations de maladie de l'AE et, alors, exercer une pression à la hausse sur la proportion des demandes de prestations de maladie absolues.

La deuxième catégorie de demandes de prestations de maladie examinées dans le présent rapport comprend celles que présentent les femmes conjointement avec les demandes de prestations de maternité en vertu du régime d'AE. Un facteur clé qui influe sur cette catégorie est le pourcentage de travailleuses qui sont devenues inactives pour des motifs personnels ou familiaux.

La dernière catégorie examinée dans ce rapport est celle des demandes de prestations de maladie résiduelles. Il s'agit des demandes présentées par les personnes qui ont touché des prestations de maladie pendant au moins une semaine, mais qui ne sont toutefois pas comprises dans les deux autres catégories. Les fluctuations du nombre de demandes de prestations de maladie résiduelles se sont révélées très aléatoires, étant quelque peu liés au taux de chômage de l'année précédente.

L'analyse révèle également qu'une bonne part des changements qui ont touché les prestations de maladie au fil du temps peut s'expliquer par la tendance temporelle. Celle-ci a exercé une influence ascendante importante sur les trois catégories, bien que la proportion des demandes dans la catégorie des demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité ait diminué depuis l'adoption du Projet de loi C-32, le 31 décembre 2000. En vertu de ce projet de loi, les prestations parentales ont été prolongées, ce qui a eu pour effet de réduire la probabilité de présenter des demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité.

L'analyse que renferme le présent rapport montre également des variations très importantes d'une province à l'autre pour ce qui est de chacune des trois catégories de demande de prestations de maladie de l'AE.



# 1. Introduction

Le régime d'assurance-emploi (AE) offre des prestations sur une base temporaire aux personnes qui sont incapables de travailler en raison d'une maladie, ou qui touchent déjà des prestations mais qui sont incapables de poursuivre leur recherche d'emploi à cause d'une maladie.

Les récents rapports de contrôle et d'évaluation de l'AE ont souligné l'accroissement du nombre de nouvelles demandes de prestations de maladie de l'AE au cours des dernières années. Plus particulièrement, le *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'AE* de 2000 faisait état d'une forte tendance à la baisse du nombre de demandes de prestations ordinaires d'AE à la fin des années 1990, tandis que le nombre de demandes de prestations de maladie de l'AE s'était considérablement accru.

Au cours de l'exercice 2001-2002, le nombre de demandeurs de prestations de maladie se chiffrait à 256 580, comparativement à 187 700 au cours de l'exercice 1987-1988. Cela correspond à une hausse de 37 p. 100 entre l'exercice 1987-1988 et l'exercice 2001-2002. Bien que les dépenses associées aux prestations de maladie et aux autres prestations spéciales versées en vertu du régime d'AE soient moindres que celles liées aux prestations ordinaires d'AE, elles représentent néanmoins 24,4 p. 100 de l'ensemble des prestations de revenu versées en 2001-2002, comparativement à 13,6 p. 100 au cours de la période qui a précédé la réforme (1995-1996).

Plusieurs hypothèses ont été formulées pour expliquer l'accroissement récent des demandes de prestations de maladie de l'AE, et le présent rapport de contrôle vise à mieux comprendre ce phénomène grâce à l'examen des facteurs qui influent sur le taux d'utilisation de ces prestations.

Il existe un certain nombre de raisons pouvant expliquer pourquoi la proportion des demandes de prestations de maladie de l'AE est susceptible de changer au fil du temps :

- Des changements peuvent survenir dans la composition de la population des demandeurs; par exemple, la population vieillissante sera vraisemblablement plus sujette à présenter des demandes de prestations de maladie.
- Des changements dans les relations entre employeurs et employés pourraient entraîner une modification importante de la mesure dans laquelle les travailleurs bénéficient de prestations de maladie versées par l'employeur. À titre d'exemple, l'accroissement des relations « occasionnelles » entre employeurs et employés pourrait se traduire par un recours accru des prestations de maladie de l'AE.
- Il peut y avoir des fluctuations du taux de maladie au sein de la population active.
- La manière dont les prestataires se comportent en ce qui a trait à leurs demandes de prestations d'AE peut également changer.

Aucune base de données unique ne renferme suffisamment de renseignements permettant d'examiner en détail toutes les raisons possibles. De plus, une évaluation complète de la question nécessiterait l'examen de nombreuses sources de données. Le présent rapport vise uniquement à expliquer la fluctuation possible du nombre de prestations de maladie en examinant les caractéristiques de la population active et les tendances démographiques qui sont tirées de l'Enquête sur la population active.

La première partie du rapport traite de l'élaboration des données et de la méthode. On y voit que les demandes de prestations de maladie ne sont pas considérées dans leur ensemble, mais qu'elles sont plutôt réparties en trois sous-groupes : les demandes de prestations de maladie absolues, les demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité et les autres demandes de prestations de maladie (c.-à-d. résiduelles). La seconde partie, qui porte sur le recours aux prestations de maladie de l'AE, renferme une analyse statistique (la méthode des moindres carrés généralisés) qui examine les facteurs influant sur le taux d'utilisation des prestations.

## ***2. Élaboration de l'ensemble des données***

Dans le *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'AE*, une demande de prestations d'AE est considérée comme une demande de prestations de maladie si le demandeur touche l'équivalent d'au moins un dollar en prestations de maladie. La distinction est établie en examinant l'indicatif de raison qui est attribué à chaque semaine au cours de laquelle des prestations sont touchées. Les prestations de maladie peuvent être versées jusqu'à concurrence de 15 semaines à une personne qui est incapable de travailler en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'une mise en quarantaine. De façon générale, pour être admissible aux prestations de maladie, une personne doit avoir travaillé au moins 600 heures au cours des 52 dernières semaines ou depuis qu'elle a présenté sa dernière demande de prestations<sup>1</sup>.

### **2.1 Données administratives**

L'examen des facteurs qui influent sur le taux d'utilisation des prestations de maladie de l'AE repose sur les données administratives de l'AE, qui ont été utilisées pour les besoins du présent rapport et qui sont tirées du fichier du profil vectoriel (PV). Le PV renferme des renseignements sur chaque semaine au cours de laquelle une personne a touché des prestations. Il fournit donc de l'information sur le genre et le montant des prestations versées chaque semaine.

Dans le présent rapport, les demandes de prestations d'AE versées en raison d'une maladie sont réparties dans trois catégories :

- 1) Demandes de prestations de maladie absolues – toute semaine au cours de laquelle une personne touche des prestations en raison d'une maladie; la demande de prestations est alors désignée comme une demande de prestations de maladie absolue.
- 2) Demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité – lorsqu'une personne touche des prestations d'AE équivalentes à au moins un dollar pour des motifs liés à la grossesse, la demande est alors désignée comme une demande mixte de prestations de maladie et de maternité.
- 3) Demandes de prestations de maladie résiduelles – lorsqu'une personne touche au moins un dollar en prestations de maladie de l'AE mais que sa demande n'entre pas dans les deux catégories précédentes, celle-ci est désignée comme une demande de prestations de maladie résiduelles. Les types de demande des personnes concernées sont généralement complexes, ces demandes comportant à la fois des prestations ordinaires et des prestations de maladie.

---

<sup>1</sup> Avant la réforme de l'AE de 1996, le nombre d'heures assurables ainsi que les règles étaient différentes. À l'heure actuelle, il existe certaines exceptions à la règle générale relative aux prestations de maladie. À titre d'exemple, une personne qui touche déjà des prestations d'AE et qui tombe malade pendant la période de prestations peut être admissible aux prestations de maladie si elle compte moins de 600 heures d'emploi assurable.

Les données tirées du PV ont servi à établir le nombre annuel de demandes de prestations de maladie présentées dans chaque province pour les trois catégories de ce type de demande et pour l'ensemble des demandes. Les moyennes annuelles ont été calculées en se fondant sur les exercices financiers allant de 1987-1988 à 2001-2002 (p. ex., le pourcentage de tous les demandeurs qui ont touché des prestations de maladie d'au moins un dollar). L'analyse a été effectuée en fonction de l'exercice afin d'éviter les complications liées au caractère saisonnier. L'étude porte sur une période de 15 ans (de 1987-1988 à 2001-2002) afin d'évaluer l'incidence des effets liés au cycle économique et à la tendance temporelle. De plus, des données sur chaque province ont été utilisées pour accroître la taille de l'échantillon par un facteur de 10 et pour tenir compte des différents comportements possibles selon la province.

## 2.2 Enquête sur la population active

Alors que les données sur les prestations de maladie sont tirées des dossiers administratifs de DRHC, celles qui ont servi à expliquer les tendances dans les prestations de maladie proviennent de la version à grande diffusion de l'Enquête sur la population active (EPA)<sup>2</sup>. L'EPA comporte des questions qui permettent de saisir l'incidence de la maladie sur les tendances de l'emploi ainsi que des données démographiques générales. Grâce aux totalisations spéciales de l'EPA, il a été possible d'établir des séries chronologiques spécialisées de données démographiques et de données sur le marché du travail pertinentes, qui devaient permettre d'expliquer les changements dans les prestations de maladie. Il convient de souligner que les territoires ne sont pas compris dans l'EPA, de sorte qu'ils sont exclus de l'analyse présentée dans ce rapport.

---

<sup>2</sup> Les réponses à l'EPA peuvent, dans une certaine mesure, être influencées par les règles de l'AE et on ne peut présumer qu'elles sont totalement indépendantes.

### ***3. Taux d'utilisation des prestations de maladie au cours de la période allant de 1987-1988 à 2001-2002***

Le tableau 1 montre le nombre global de demandes de prestations de maladie dans chaque catégorie, exprimé en tant que pourcentage de l'ensemble des demandes de prestations d'AE pour la période allant de 1987-1988 à 2001-2002. Bien que l'on observe une certaine fluctuation dans chaque catégorie au fil des années, les demandes de prestations de maladie absolues et de prestations mixtes de maladie et de maternité affichent généralement une tendance à la hausse importante, celle-ci étant généralement moins prononcée dans le cas des demandes de prestations de maladie résiduelles. L'accroissement récent du nombre de demandes de prestations de maladie touche avant tout les demandes de prestations de maladie absolues, ces dernières représentant 48,8 p. 100 de toutes les demandes de prestations de maladie en 1987-1988, et 60,6 p. 100 en 2001-2002.

- Au cours de la période allant de 1987-1988 à 2001-2002, les demandes de prestations de maladie absolues représentaient, en moyenne, 48,2 p. 100 de toutes les demandes de prestations de maladie de l'AE et 4,9 p. 100 de l'ensemble des demandes de prestations d'AE. Par rapport à l'ensemble des demandes de prestations d'AE, le nombre des demandes de prestations de maladie absolues s'est accru de façon constante au cours de cette période, subissant toutefois certaines fluctuations. En effet, cette catégorie a régressé pour s'établir à 3 p. 100 en 1991-1992, puis est passée à 8,4 p. 100 en 2000-2001, et a chuté de nouveau pour s'établir à 7,7 p. 100 en 2001-2002.
- Les demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité ont représenté, en moyenne, 5,7 p. 100 de toutes les demandes de prestations de maladie de l'AE, et 0,6 p. 100 de l'ensemble des demandes de prestations d'AE au cours de la période allant de 1987-1988 à 2001-2002. De façon générale, le nombre des demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité par rapport à l'ensemble des demandes de prestations d'AE a affiché une tendance à la hausse de 1987-1988 à 1999-2000, même si la proportion a légèrement fléchi en 1994-1995 et 1995-1996 (passant de 0,6 à 0,5 p. 100). À la suite des changements qui ont découlé du Projet de loi C-32, adopté le 31 décembre 2000, le nombre des demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité a connu une diminution en 2000-2001 et 2001-2002. En vertu de ce projet de loi, les prestations parentales ont été prolongées, ce qui a eu pour effet de réduire la probabilité de présenter des demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité.
- En moyenne, les demandes annuelles de prestations de maladie résiduelles représentaient 46,1 p. 100 de toutes les demandes de prestations de maladie de l'AE, et 4,7 p. 100 de l'ensemble des demandes de prestations d'AE au cours des exercices allant de 1987-1988 à 2001-2002. Par rapport à l'ensemble des demandes de prestations d'AE, la proportion des demandes de prestations résiduelles a affiché une tendance à la hausse, faible mais relativement constante, de 1987-1988 à 1999-2000 tout en subissant plusieurs fluctuations.

En 2000-2001 et 2001-2002, toutefois, la proportion des demandes de prestations de maladie résiduelles est tombée en deçà des niveaux enregistrés au cours de la seconde moitié des années 1990.

<b>Tableau 1</b> <b>Demandes de prestations de maladie absolues, demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité, et demandes de prestations de maladie résiduelles, de 1987-1988 à 2001-2002</b> (pourcentage de l'ensemble des demandes de prestations)				
Exercice	Absolues	Mixtes	Résiduelles	Total
1987-1988	4,1	0,2	4,1	8,4
1988-1989	4,2	0,2	4,3	8,7
1989-1990	4,1	0,2	4,4	8,8
1990-1991	3,3	0,3	4,3	7,9
1991-1992	3,0	0,5	4,5	8,0
1992-1993	3,2	0,6	4,6	8,4
1993-1994	3,8	0,6	4,5	8,9
1994-1995	4,5	0,5	4,9	9,9
1995-1996	4,5	0,5	4,7	9,7
1996-1997	5,0	0,8	4,9	10,7
1997-1998	5,4	0,9	5,4	11,7
1998-1999	6,0	1,0	5,7	12,6
1999-2000	6,9	1,2	6,2	14,2
2000-2001	8,4	0,8	3,8	13,0
2001-2002	7,7	0,5	4,5	12,7
<b>Moyenne</b>	<b>4,9</b>	<b>0,6</b>	<b>4,7</b>	<b>10,2</b>
Proportion des demandes de prestations de maladie	<b>48,2</b>	<b>5,7</b>	<b>46,1</b>	<b>100</b>
Source : Données administratives de l'AE				

Le tableau 2 montre les moyennes provinciales relatives aux demandes de prestations de maladie absolues, aux demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité, aux demandes de prestations de maladie résiduelles et enfin à l'ensemble des demandes de prestations de maladie au cours de la période allant de 1987-1988 à 2001-2002. Ce tableau montre également le taux de chômage moyen dans chaque province au cours de cette période. Ces moyennes témoignent de variations importantes entre les provinces. De plus, les demandes de prestations de maladie de l'AE (en tant que proportion de l'ensemble des demandes de prestations) ont tendance à être plus nombreuses dans les régions où le taux de chômage moyen est plus faible. De façon générale, cette observation concerne les trois genres de demandes de prestations de maladie.

**Tableau 2**

**Demandes de prestations de maladie absolues, demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité, et demandes de prestations de maladie résiduelles (en tant que pourcentage de l'ensemble des demandes de prestations d'AE) par rapport au taux de chômage, de 1987-1988 à 2001-2002**

<b>Provinces</b>	<b>Taux de chômage</b>	<b>Absolues</b>	<b>Mixtes</b>	<b>Résiduelles</b>	<b>Total</b>
T.-N.-L.	19,1	1,4	0,3	2,7	4,4
Î.-P.-É.	14,8	2,0	0,3	3,9	6,2
N.-É.	11,7	3,9	0,5	4,4	8,9
N.-B.	11,8	3,4	0,5	4,9	8,8
QC	10,9	3,5	0,3	4,9	8,7
Ont.	7,8	6,5	0,7	4,4	11,6
Man.	6,7	5,4	0,7	4,6	10,6
Sask.	6,6	4,3	0,7	4,1	9,1
Alb.	6,9	4,7	0,8	5,0	10,5
C.-B.	9,5	5,8	0,8	5,7	12,3

Source : Données administratives de l'AE et Enquête sur la population active  
Les données correspondent à la moyenne établie au cours de la période allant de 1987-1988 à 2001-2002





## ***4. Analyse statistique des facteurs influant sur le taux d'utilisation des prestations de maladie***

La présente partie s'appuie sur une analyse statistique<sup>3</sup> pour examiner les facteurs qui influent sur le taux d'utilisation des prestations de maladie de l'AE pour chacune des trois catégories définies dans le rapport. Les données provinciales de chaque année ont été utilisées, ce qui a permis d'accroître la taille de l'échantillon par un facteur de 10. La méthode des séries chronologiques transversales (données regroupées) a permis d'établir un ensemble de données comprenant 150 observations pour la période à l'étude, qui s'échelonne sur 15 années.

### **4.1 Demandes de prestations de maladie absolues**

Dans le cas des demandes de prestations de maladie absolues, trois variables principales ont été créées à partir des données de l'EPA afin de pouvoir évaluer l'influence possible des taux de maladie sur la population active.

- 1) **P1** : le pourcentage de travailleurs qui se sont absentes du travail en raison d'une maladie ou d'une incapacité.
- 2) **P2** : le pourcentage de personnes en chômage qui ont travaillé antérieurement et qui ont quitté leur emploi en raison d'une maladie ou d'une incapacité.
- 3) **P3** : le pourcentage de personnes hors de la population active qui ont travaillé antérieurement et qui ont quitté leur emploi en raison d'une maladie ou d'une incapacité.

Deux autres variables ont été créées afin d'examiner l'incidence de la durée du chômage (exprimée en semaines) et de l'inactivité (exprimée en mois) sur les demandes de prestations de maladie absolues. Plus précisément, ces deux variables ont été utilisées pour déterminer si des périodes de chômage ou d'inactivité plus longues signifient qu'une personne est moins susceptible de toucher un type de prestations de maladie parce que, par exemple, celles-ci seraient épuisées.

- 4) **P4** : la période moyenne (exprimée en semaines) pendant laquelle les personnes visées par la variable P2 étaient en chômage.
- 5) **P5** : la période moyenne (exprimée en mois) pendant laquelle les personnes visées par la variable P3 étaient inactives.

---

<sup>3</sup> Une analyse de régression a été effectuée à partir des données transversales regroupées des séries chronologiques. On a fait appel au programme STATA pour la méthode des MCG.

Des variables supplémentaires ont été ajoutées afin d'analyser les effets du taux de chômage, de l'âge, de l'ancienneté, de la tendance temporelle et de la province. Les effets de la réforme de l'AE en 1997 et au cours des années subséquentes ont également fait l'objet d'un examen. Les variables supplémentaires sont décrites ci-dessous :

- 6) **tc** : le taux de chômage.
- 7) **âge55+** : le pourcentage de personnes qui sont âgées de 55 ans et plus.
- 8) **ancienneté** : l'ancienneté (exprimée en années) dans le cas des travailleurs actuels seulement.
- 9) **tendance** : la tendance temporelle.
- 10) **dum97** : les indicateurs de la réforme de l'AE depuis 1997.
- 11) **T.-N.-L.-Alb.** : les indicateurs des provinces (la C.-B. est la province de contrôle).

Le tableau 3 présente les résultats de l'analyse statistique qui a porté sur les demandes de prestations de maladie de l'AE par rapport aux demandes de prestations de maladie absolues. Les coefficients indiqués dans la première colonne dénotent les changements dans le taux d'utilisation des prestations de maladie absolues (en tant que proportion de l'ensemble des demandes de prestations d'AE) qui sont associés à un changement touchant chacune des influences possibles qui sont analysées dans le rapport.

Les valeurs  $P$  servent à évaluer la signification statistique des résultats, ces valeurs figurant dans la deuxième colonne du tableau 3. Toute valeur  $P$  de moins de 0,10 est considérée comme significative aux fins de la présente analyse et des autres analyses statistiques présentées dans le rapport.

<b>Tableau 3</b>				
<b>Mesure des demandes de prestations de maladie absolues, en tant que pourcentage de l'ensemble des demandes de prestations d'AE</b>				
<b>Variabes</b>	<b>Coefficient</b>	<b>P&gt; z </b>	<b>[Intervalle de Confiance de 95%]</b>	
<b>tc</b> (taux de chômage)	-0,2517	0,000	-0,3874	-0,1160
<b>P1</b> (% de travailleurs malades et absents)	0,2664	0,563	-0,6357	1,1686
<b>P2</b> (% de chômeurs, actifs antérieurement et qui ont quitté en raison d'une maladie)	0,4150	0,002	0,1473	0,6828
<b>P3</b> (% de personnes hors de la population active, ayant travaillé antérieurement et qui ont quitté en raison d'une maladie)	0,0023	0,949	-0,0666	0,0711
<b>P4</b> (durée du chômage, travailleurs visés par la variable P2)	0,0180	0,837	-0,1534	0,1893
<b>P5</b> (durée d'inactivité, travailleurs visés par la variable P4)	-0,3085	0,134	-0,7123	0,0952
<b>âge55+</b>	-0,0137	0,933	-0,3324	0,3050
<b>ancienneté</b> (exprimée en années, travailleurs actuels seulement)	-0,7898	0,045	-1,5606	-0,0190
<b>tendance</b> (tendance temporelle)	0,3082	0,000	0,2240	0,3925
<b>dum97</b> (indicateur de la réforme de l'AE en 1997)	0,3681	0,193	-0,1866	0,9227
<b>T.-N.-L.</b>	-0,7480	0,263	-2,0580	0,5619
<b>Î.-P.-É.</b>	-1,8109	0,000	-2,7286	-0,8933
<b>N.-É.</b>	-0,5086	0,197	-1,2809	0,2637
<b>N.-B.</b>	-1,1586	0,005	-1,9710	-0,3463
<b>QC</b>	-0,7793	0,227	-2,0428	0,4842
<b>Ont.</b>	1,3640	0,002	0,4884	2,2396
<b>Man.</b>	0,1886	0,755	-0,9936	1,3709
<b>Sask.</b>	-0,5978	0,437	-2,1051	0,9094
<b>Alb.</b>	-1,5576	0,000	-2,3583	-0,7569
<b>Variable constante</b>	11,0862	0,000	5,9477	16,2247

Nota : Fondé sur l'analyse de régression des données regroupées selon les MCG pour les années allant de 1987-1988 à 2001-2002 et les 10 provinces, pour un total de 150 observations. Variable dépendante – pourcentage des demandes de prestations de maladie qui sont des demandes absolues. Les variables explicatives sont tirées des données de l'EPA.

Comme on pourrait s'y attendre, le coefficient de l'ancienneté est négatif et significatif, ce qui laisse entendre que plus l'emploi est stable, plus l'ancienneté moyenne est importante et plus on est porté à recourir aux prestations de maladie prévues par l'employeur durant les congés de maladie. Deux raisons peuvent expliquer ce phénomène. Tout d'abord, la personne accumule généralement des crédits de congé de maladie prévus par l'employeur tout au long de sa période d'emploi. Deuxièmement, les périodes d'emploi plus longues sont généralement associées à des régimes d'emploi « type », qui prévoient habituellement des prestations de maladie versées par l'employeur aux travailleurs qui deviennent malades. Ces résultats semblent également indiquer qu'un nombre d'années de service moindre (notamment attribuable à l'accroissement des régimes d'emploi non conventionnel) se traduit par une proportion plus élevée de demandes de prestations de maladie absolues.

Le signe négatif accolé au taux de chômage indique également qu'à mesure que ce taux diminue, la proportion des demandes de prestations de maladie absolues augmente. Ce résultat était attendu à la lumière de l'analyse des provinces présentée au tableau 2.

Si l'on s'attarde aux variables créées pour examiner l'incidence des taux de maladie au sein de la population active, le tableau 3 montre que le pourcentage des chômeurs qui ont quitté leur emploi en raison d'une maladie (c.-à-d. la variable P2) a un effet positif et important sur la proportion des demandes de prestations de maladie absolues. Il importe de souligner que cette variable permet également de tenir compte de l'incidence du vieillissement de la population active, dans la mesure où le vieillissement est lié aux prestations de maladie (voir la figure 1 dans la note technique pour observer le lien entre la variable *âge55+* et les demandes de prestations de maladie)<sup>4</sup>.

Comme on pourrait s'y attendre suivant les résultats du tableau 2, les effets associés aux différentes provinces sont très importants dans plusieurs cas.

## 4.2 Demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité

Avant l'adoption du Projet de loi C-32, la *Loi sur l'assurance-emploi* prévoyait 15 semaines de prestations de maternité et 10 semaines de prestations parentales. Dans la mesure où les prestations de maladie versées durant cinq semaines étaient combinées aux prestations de maternité et parentales maximales, les prestations combinées pouvaient être versées pendant au plus 30 semaines.

Le 31 décembre 2000, la *Loi sur l'assurance-emploi* a été modifiée de façon à prolonger les prestations parentales, qui sont passées de 10 à 35 semaines, et à accroître l'admissibilité aux prestations spéciales, qui sont passées de 30 à 50 semaines. Compte tenu du fait que la période d'admissibilité maximale aux prestations spéciales coïncide maintenant avec le nombre de semaines combinées (50) pendant lesquelles des prestations de maternité et parentales sont versées, les femmes sont moins susceptibles de toucher des prestations de maladie en plus des prestations de maternité et parentales.

Les variables utilisées pour analyser cette catégorie de demandes de prestations sont les suivantes :

- 1) **tcf** : le taux de chômage chez les femmes.
- 2) **M1** : le pourcentage de travailleuses qui se sont absentes pour des motifs personnels ou familiaux. À noter que des mesures plus précises sont disponibles, mais seulement à partir de 1997.
- 3) **empaf** : le pourcentage de travailleuses dans la population active féminine.

---

<sup>4</sup> Étant donné que tous les effets ont été saisis en fonction des variables liées à la maladie, le vieillissement en soi ne semble pas avoir de valeur explicative.

- 4) **ancienneté** : l'ancienneté chez les femmes (exprimée en années), travailleuses actuelles seulement.
- 5) **tendance** : la tendance temporelle.
- 6) **dum97** : l'indicateur de la réforme de l'AE depuis 1997.
- 7) **dum01** : l'indicateur de la réforme de l'AE liée au Projet de loi C-32.
- 8) **T.-N.-L.-Alb.** : l'indicateur des provinces (la C.-B. est la province de contrôle).

<b>Tableau 4</b>				
<b>Mesure des demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité, en tant que pourcentage de toutes les demandes de prestations d'AE présentées par les femmes</b>				
Variables	Coefficient	P> z	[Intervalle de confiance de 95 %]	
<b>tcf</b> (taux de chômage chez les femmes)	-0,0039	0,992	-0,7814	0,7736
<b>M1</b> (% de travailleuses qui se sont absentes pour des motifs personnels ou familiaux)	1,6480	0,017	0,2937	3,0023
<b>empaf</b> (% de travailleuses au sein de la population active féminine globale)	0,0404	0,924	-0,7941	0,8750
<b>anciennetéF</b> (ancienneté chez les femmes)	0,6140	0,258	-0,4510	1,6791
<b>Tendance</b> (tendance temporelle)	0,3056	0,003	0,1074	0,5039
<b>dum97</b> (indicateur de la réforme de l'AE en 1997)	2,2330	0,000	1,1946	3,2714
<b>dum01</b> (indicateur du Projet de loi C-32, 2001)	-5,2207	0,000	-6,3428	-4,0985
<b>T.-N.-L.</b>	-3,1733	0,022	-5,8869	-0,4597
<b>Î.-P.-É.</b>	-3,7067	0,000	-5,3957	-2,0177
<b>N.-É.</b>	-1,7042	0,017	-3,1038	-0,3046
<b>N.-B.</b>	-2,6944	0,000	-4,0069	-1,3819
<b>QC</b>	-5,9514	0,000	-7,9805	-3,9223
<b>Ont.</b>	-2,0815	0,008	-3,6239	-0,5391
<b>Man.</b>	-2,0536	0,020	-3,7867	-0,3204
<b>Sask.</b>	-1,3134	0,209	-3,3621	0,7353
<b>Alb.</b>	0,1430	0,823	-1,1081	1,3941
<b>Variable constante</b>	-5,4308	0,898	-88,2269	77,3652

Nota : Fondé sur l'analyse de régression des données regroupées selon les MCG pour les années allant de 1987-1988 à 2001-2002 et les 10 provinces, pour un total de 150 observations. Variable dépendante – pourcentage des demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité. Les variables explicatives sont tirées des données de l'EPA.

Le tableau 4 montre les résultats de l'analyse statistique (selon la méthode des MCG) qui a porté sur les demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité, en tant que proportion de l'ensemble des demandes de prestations d'AE présentées par les femmes. Il convient de souligner que les données actuelles figurant au tableau 1 montrent un accroissement marqué de ce type de demande pour la période allant de 1987-1988 à 1992-1993. Étant donné qu'aucune des variables explicatives de l'EPA n'a relevé ce changement, il a été envisagé d'intégrer une variable nominale pour

cette période; la variable n'a toutefois pas été ajoutée car aucun changement institutionnel n'a été signalé durant cette période.

On pourrait s'attendre à ce que le taux de chômage soit un facteur important du taux d'utilisation des prestations mixtes de maladie et de maternité, mais les résultats présentés au tableau 4 indiquent que ce facteur n'a pas été significatif au cours de la période à l'étude. Cela est peut-être attribuable aux changements associés à la variable dépendante dont il a été question précédemment.

Les résultats figurant au tableau 4 montrent également que le coefficient du pourcentage des travailleuses qui se sont absentes pour des motifs personnels ou familiaux (M1) est positif et très important. Lorsque ce pourcentage s'accroît par un point, le pourcentage des demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité augmente également d'environ 1,6 p. 100.

La variable de la tendance est également très importante pour ce qui est des demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité (avec un coefficient estimatif d'environ 0,31), ce qui est semblable aux résultats obtenus en ce qui a trait aux demandes de prestations de maladie absolues. La variable-indicateur de la réforme de l'AE (dum97) et celle du Projet de loi C-32 (dum01) sont également très significatives, étant assorties d'un coefficient estimatif de 2,23 et de -5,22 respectivement. On avait prévu que le Projet de loi C-32 aurait un effet négatif sur les demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité en raison du prolongement des prestations parentales aux termes du Projet de loi C-32, tel que mentionné précédemment. L'effet positif apparent associé à la réforme de l'AE ne s'explique pas à l'heure actuelle et devra faire l'objet d'une analyse plus approfondie.

La majorité des variables relatives aux provinces sont significatives et assorties de coefficients relativement importants.

### **4.3 Demandes de prestations de maladie résiduelles**

Afin d'expliquer la fluctuation des demandes de prestations de maladie résiduelles par rapport à la proportion de toutes les demandes de prestations d'AE, un nombre de variables explicatives ont été créées à partir des données de l'EPA. La raison d'être générale de ces variables était d'identifier les personnes qui sont temporairement malades et peu susceptibles d'être comprises dans la catégorie des demandes de prestations de maladie absolues ou des demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité. Il se peut tout simplement qu'elles soient sans emploi et incapables de se chercher du travail en raison de leur maladie.

Les variables qui ont servi à analyser les demandes de prestations de maladie résiduelles sont les suivantes :

- 1) **R1** : le pourcentage de personnes inactives qui ont travaillé au cours de l'année dernière, mais qui ne cherchent pas d'emploi en raison d'une maladie.

- 2) **R2** : la durée moyenne (exprimée en semaines) de la période d'inactivité des personnes visées par la variable R1.
- 3) **lur** : le taux de chômage retardé d'une période.
- 4) **âge55+** : le pourcentage de personnes âgées de 55 ans et plus.
- 5) **ancienneté** : l'ancienneté (exprimée en années), travailleurs actuels seulement.
- 6) **tendance** : la tendance temporelle.
- 7) **dum97** : l'indicateur de la réforme de l'AE depuis 1997.
- 8) **T.-N.-L.-Alb.** : l'indicateur des provinces (la C.-B. est la province de contrôle).

<b>Tableau 5</b>				
<b>Mesure des demandes de prestations de maladie résiduelles, en tant que pourcentage de l'ensemble des demandes de prestations d'AE</b>				
<b>Variables</b>	<b>Coefficient</b>	<b>P&gt; z </b>	<b>[Intervalle de confiance de 95 %]</b>	
<b>lur</b> (taux de chômage retardé d'une période)	0,1524	0,002	0,0572	0,2475
<b>R1</b> (% de personnes inactives qui ont travaillé antérieurement et qui ne cherchent pas d'emploi en raison d'une maladie)	-0,0058	0,985	-0,5961	0,5844
<b>R2</b> (durée de la période d'inactivité des personnes visées par la variable R1)	-0,0254	0,808	-0,2308	0,1799
<b>âge55+</b> (% de personnes âgées de 55 ans et plus)	-0,1152	0,359	-0,3614	0,1309
<b>ancienneté</b> (ancienneté)	-0,1965	0,524	-0,8012	0,4083
<b>tendance</b> (tendance temporelle)	0,0677	0,044	0,0018	0,1337
<b>dum97</b> (indicateur de la réforme de l'AE en 1997)	0,4749	0,096	-0,0840	1,0338
<b>T.-N.-L.</b>	-4,6176	0,000	-5,5929	-3,6422
<b>Î.-P.-É.</b>	-2,6625	0,000	-3,3422	-1,9828
<b>N.-É.</b>	-1,6359	0,000	-2,2688	-1,0029
<b>N.-B.</b>	-1,1986	0,000	-1,8239	-0,5733
<b>QC</b>	-0,8658	0,067	-1,7933	0,0618
<b>Ont.</b>	-0,8624	0,030	-1,6415	-0,0833
<b>Man.</b>	-0,2841	0,588	-1,3126	0,7443
<b>Sask.</b>	-0,4606	0,496	-1,7873	0,8661
<b>Alb.</b>	-0,1640	0,535	-0,6828	0,3548
<b>Variable constante</b>	5,7061	0,001	2,2201	9,1921

Nota : Fondé sur l'analyse de régression des données regroupées selon les MCG pour les années allant de 1987-1988 à 2001-2002 et les 10 provinces, pour un total de 150 observations. Variable dépendante – pourcentage des demandes de prestations de maladie qui sont des demandes résiduelles. Les variables explicatives sont tirées des données de l'EPA.

Le tableau 5 présente les résultats de l'analyse statistique (selon la méthode des MCG) qui a porté sur la proportion de demandes de prestations de maladie résiduelles par rapport à l'ensemble des demandes de prestations d'AE.

Dans le cas présent, le coefficient du taux de chômage (retardé d'un exercice) est positif et important. Le coefficient estimatif indique que lorsque le taux de chômage s'accroît par un point de pourcentage, les demandes de prestations de maladie résiduelles augmentent également de 0,15 point de pourcentage. Cette constatation est contraire au phénomène observé dans le cas des demandes de prestations de maladie absolues, qui affichent un coefficient négatif important.

Bien que la tendance temporelle soit significative et liée de manière positive aux demandes de prestations de maladie résiduelles, son incidence sur la détermination de la fluctuation de la variable dépendante est relativement faible, avec un coefficient d'environ 0,07.

La majorité des variables relatives aux provinces sont très significatives et assorties de coefficients relativement importants, ce qui est semblable aux résultats touchant les demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité.



## 5. Conclusion

Pour les besoins de l'analyse des facteurs qui influent sur le taux d'utilisation des prestations de maladie de l'AE, les demandes ont été réparties dans trois catégories de base, soit les demandes de prestations de maladie absolues, les demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité et les demandes de prestations de maladie résiduelles. Les résultats montrent que les changements dans chacune des catégories de demande peuvent s'expliquer, dans une certaine mesure, par les indicateurs agrégés créés à partir des données de l'EPA :

- Le nombre de demandes de prestations de maladie absolues s'est accru de façon constante au cours des 15 dernières années par rapport à l'ensemble des demandes de prestations d'AE (passant de 4,1 p. 100 en 1987-1988 à 7,7 p. 100 en 2001-2001), bien qu'ayant connu des fluctuations certaines années. Les facteurs clés qui influent sur le nombre de ce type de demande sont le taux de chômage, le taux de maladie au sein de la population active et la stabilité de l'emploi.
- Les demandes mixtes de prestations de maladie et de maternité par rapport à la proportion des demandes de prestations d'AE globales ont affiché une tendance à la hausse de 1987-1988 à 1999-2000 (passant de 0,2 p. 100 en 1987-1988 à 1,2 p. 100 en 1999-2000), puis ont régressé à 0,5 p. 100 en 2001-2002 à la suite du prolongement des prestations parentales en vertu du Projet de loi C-32, adopté en décembre 2000. Un facteur clé qui influe sur la proportion de ces demandes est le pourcentage des travailleuses qui sont devenues inactives pour des motifs personnels ou familiaux.
- Par rapport à l'ensemble des demandes de prestations d'AE, le nombre de demandes de prestations de maladie résiduelles a quelque peu fluctué, mais la tendance était généralement à la hausse jusqu'en 1999-2000 (passant de 4,1 p. 100 en 1987-1988 à 6,2 p. 100 en 1999-2000); les demandes de prestations de maladie résiduelles ont chuté par la suite, pour s'établir à 3,8 p. 100 en 2000-2001. Le taux de chômage qui se rattache à cette catégorie (retardé d'un exercice) semble avoir eu un faible effet positif. On peut toutefois affirmer que, des trois types de prestations de maladie, les prestations de maladie résiduelles sont les moins bien comprises.

L'analyse que renferme le présent rapport n'explique pas de façon exhaustive tous les changements dans les demandes de prestations de maladie de l'AE, bien que certaines variations soient vraisemblablement attribuables aux tendances démographiques et aux tendances du marché du travail qui ont été saisies dans l'EPA. Toutefois, une grande part de la fluctuation peut s'expliquer par le simple fait du passage du temps.



## *Annexe : incidence du vieillissement sur les prestations de maladie*

Comme on le voit à la figure 1, le lien entre le vieillissement de la population et l'accroissement progressif du nombre de demandes de prestations de maladie n'est pas considérable. La proportion de la population active âgée de plus de 55 ans n'a pas varié par plus d'un point de pourcentage au cours de la période d'échantillonnage. Les fluctuations ne semblent pas être étroitement corrélées avec les changements dans les prestations de maladie.

